

**REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE ROCHESSAUVÉ**

République Française – Département de l'Ardèche

Date de convocation : 29/10/2021

Date d'affichage : 29/10/2021

Le neuf novembre de l'an deux mil vingt et un à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de la Commune de ROCHESSAUVÉ dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur Sébastien VERNET, Maire.

**Nombre de
Conseillers :**

En exercice : 11

Présents : 09

Votants : 09

Etaient présents : AMBLARD Gilles, BENLIAN Lydie, ZAESSINGER Cécile, GAT Nicolas, VERNET Sébastien, MOUTON Josiane, KHOUNI Jamila, VIDAL Carine, CLAUZIER Manon,
Etaient absents excusés : BASSET Anselme, SABOT Nicolas
Secrétaire de séance : GAT Nicolas

OBJET : RAPPORT DE LA CLECT DU 23/09/2021 – ANNEE 2021

Vu l'article 1609 nonies C IV et V du Code Général des Impôts.
Vu la délibération n°2020-10-21/137 du 21 octobre 2020 portant adhésion à la compétence facultative
« Maîtrise de l'Energie et Conseil en Energie partagée (MDE-EnR) » instaurée par le Syndicat Départemental d'Energie de l'Ardèche.
Vu la délibération n°2020-12-15/184 du 15 décembre 2020 portant définition de l'intérêt communautaire de la compétence action sociale.
Vu le rapport au titre de l'année 2021 de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées de la Communauté d'Agglomération Privas Centre Ardèche en date du 23 septembre 2021.

Considérant que la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées, qui s'est réunie le 23 septembre 2021, a approuvé, à la majorité simple (38 pour, 0 contre et 0 abstention), le rapport sur l'évaluation du coût des compétences suivantes :

- Maîtrise de l'Energie et Conseil en Energie partagée (MDE-EnR)
- Accueils de loisirs agréés les mercredis

Considérant que ledit rapport doit également être soumis au vote des conseils municipaux délibérant à la majorité simple.

Considérant que ledit rapport sera approuvé lorsqu'une majorité qualifiée des conseils municipaux l'aura approuvé.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité

- **approuve** le rapport au titre de l'année 2021 en date du 23 septembre 2021, annexé à la présente délibération, de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées de la Communauté d'Agglomération Privas Centre Ardèche.

Ainsi délibéré en Mairie les jour, mois et an susdits et ont signé au registre les membres présents.

Le Maire

